



ORDONNANCE DE POLICE

Objet: Circulation à Anhée
Organisation d'une corrida, le 29 mars 2024.

Le Collège Communal,

- Attendu que l'ASBL Anhée Animation organise, le 29 mars 2024, une corrida, au départ du parking du complexe sportif d'Anhée ;
- Attendu qu'il convient de règlementer la circulation des véhicules, durant cette épreuve sportive, à hauteur de la rue de Senenne à Anhée ;
- Attendu qu'il convient de prendre dès lors, toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1: Le 29 mars 2024, de 19hrs à 21hr30, la circulation des véhicules est interdite, dans les deux sens, rue de Senenne à Anhée. Exception faite à cette mesure pour les véhicules de secours.

Art.2: Cette mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation conforme.

Responsable de cette organisation : Asbl Anhée Animation, Mr Justin Dubois, Président : 0477/30.90.34.

Art.3: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4 : Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du tribunal de 1ière Instance de Dinant, à Mr le Juge de Police de Dinant, au Responsable du Service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la police locale, à l'ASBL Anhée Animation.

Anhée, le 20/02/2024.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Françoise Septon.



Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

PUBLICATION:

Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 21/02/2024.

Le Bourgmestre,



Pierre Rondiat.